



Compte Rendu : CSE Central Air France

30 mai 2024

Déclarations UNSa Aérien :

« Nous vous alertons depuis longtemps, (trop longtemps), sur le manque d'effectifs dans les différents secteurs de la maintenance. **Aujourd'hui, ce manque d'anticipation stresse les salariés et dégrade l'état de la flotte** Les inquiétudes sur l'état de la flotte vont au-delà d'Air France et commencent même à arriver dans la presse. Passagers, PNC, PNT sont mécontents de l'état de la flotte et des cabines, et certains même craignent de prendre l'avion. Votre logique de sous-traitance ne va pas dans le sens d'une meilleure sécurité des vols. A quand une politique « volontaire » de développement de nos activités de maintenance à la DGI ? A quand la réindustrialisation des sites de maintenance avion d'Air France ? L'UNSa Aérien revendique des embauches rapides de techniciens qualifiés et expérimentés. »

En session d'avril du CSEC, l'UNSA Aérien a rappelé l'importance des commissions paritaires d'avancement prévues par la convention d'entreprise commune au chapitre 3 du titre 6, « carrière ». Conformément à cette convention, ces commissions doivent être réunies au moins une fois par an dans le cadre des procédures relatives à la mise en œuvre des actes de carrière.

Or, il apparaît que la dernière Commission paritaire d'avancement remonte à 2018. Depuis, aucune commission n'a été réunie, ce qui suscite des interrogations légitimes parmi certains personnels quant à la gestion de leurs carrières et à la transparence des avancements.

Suite à l'intervention de l'UNSA Aérien et pour éviter toute interprétation, M. Tizon, Président du CSEC et Directeur Général des Ressources Humaines, a indiqué son intention de discuter de ce sujet avec les DRH, en reconnaissant que si ces Commissions sont prévues dans la convention, elles doivent être appliquées.

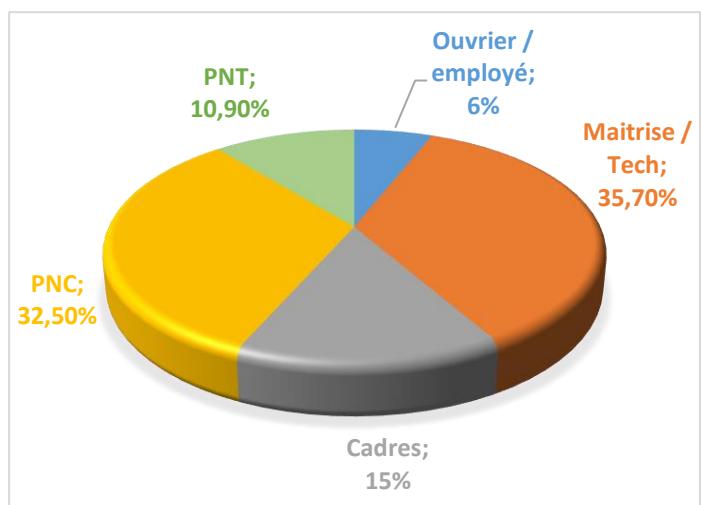
En conséquence, nous demandons officiellement la relance immédiate des Commissions paritaires d'avancement dans nos établissements.

Nous demandons à la direction de respecter et d'appliquer les termes de notre convention collective afin d'assurer une gestion équitable et transparente des carrières du personnel d'Air France.

BILAN SOCIAL 2023 - AIR FRANCE

Effectifs :

La répartition des catégories de personnel reflète l'évolution des métiers et besoins pour la compagnie. Pour la première fois depuis de nombreuses années, les effectifs d'Air France ont augmenté en 2023 : +1 277 (38 066 -> 39 343).



Salaires :

Les 10 plus hauts salaires PS représentaient un total de 2 553 000€ en 2022. En 2023, ils passent à 3 534 000€ ! Mais cette « formidable » augmentation de ces 10 « hors-cadres » ne permet pas de compenser les disparités entre catégories

Evolution moyenne des salaires entre 2022 et 2023	
PNT	+14%
PNC	+8%
PS	+6,6%

Egalité professionnelle Hommes-Femmes : des progrès restent à faire !

- Les « **Primes Emploi** » et les « **Majo Horaires** » sont supérieures pour les hommes en valeurs (en €), et davantage d'hommes en bénéficient proportionnellement
- Cadres Groupe 1 : Différence de rémunération anormalement importante : en moyenne 270€ supérieur sur le G2 pour les hommes (à ancienneté compagnie/âge moyen quasi égaux)
- AMDE : G2 et Brut fiscal plus importants en moyenne pour les hommes (à ancienneté compagnie et âge moyen quasi identiques)
- Techniciens et Maitrise : Différence anormalement importante : ≈200€ sur le G2, et ≈550€ sur le Brut Fiscal en moyenne supérieurs pour les hommes (à ancienneté compagnie et âge moyen quasi identiques)

Pour l'UNSA Aérien, l'entreprise doit travailler sur ces leviers pour atteindre un meilleur équilibre de rémunération entre les Femmes et les Hommes

PLAN D'ANTICIPATION JEUX OLYMPIQUES & PARALYMPIQUES

15,7 millions de visiteurs attendus (75% JO et 25% JOP) dont 14 millions de français (50% franciliens), 11% sont étrangers, soit 1,7 million (UK, USA, DE, NL, BE...).

L'afflux de passagers avant/pendant/après les JO doit s'anticiper avec des mesures ponctuelles d'accueil pour fluidifier des flux. Air France a établi des nouvelles procédures en partenariat avec ADP afin de faciliter la gestion des athlètes et de leurs bagages.

Mesures d'accompagnement pour les salariés :

- Une prime « JO » à tous les salariés de 1 000€ bruts sous la forme d'une PPV (soumise à la CSG-CRDS de 9,7% et à l'impôt sur le revenu). Versement en septembre 2024
- Mesures spécifiques de télétravail :



L'UNSA a redemandé à ce que la prime soit plus élevée et versée en juillet avant le début des JOP

Vos élus et représentants UNSA Aérien SNMSAC

UNSA-Aérien Air France – 6 rue de la Haye – ROISSYPÔLE- le Dôme
BP 10958 Tremblay en France – 95733 ROISSY CDG Aéroport cedex – contact@unsaaerien.com

Rejoignez-nous

